

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURACOMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 24 novembre 2022

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

17 novembre 2022

et qu'elle a été faite le

17 novembre 2022

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 35**Absents suppléés** : 2**Absents excusés** : 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°**DCC2022_11_172****Objet :**

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maitrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h et création d'un poste dans le cadre d'emploi agents de maitrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY Gendrey : Mme Lydia LUTHRINGER La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérome FASSET Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigny : M. Eric DRUOT Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Offlanges : M. Thierry VINCENT Rouffange : Mme Laetitia BORRE FROISSARD

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER Fraisans : Mme Sophie NIALON Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET

Procurations de vote :

Mandants : M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Barbara PANOUILLOT (ORCHAMPS), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN)

Mandataires : M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h06 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

**SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE
MAITRISES TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET A RAISON DE 19,41H ET
CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI AGENTS DE MAITRISES
TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET A RAISON DE 17,05H SUITE A LA
RENTREE SCOLAIRE 2022-2023**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2022__04__054 du 14 avril 2022 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h ;

Considérant qu'il convient **de diminuer** la durée hebdomadaire de ce poste pour nécessité de service ;

Considérant que cette modification de temps de travail excède 10% du temps de travail initial, il convient donc de supprimer ce poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet et de créer 1 poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h.

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 7 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 novembre 2022 ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSENET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0